

Programme Peak 3.0 – Projet ACE

Cahier des Charges d'une mission d'expertise scientifique auprès de l'équipe de conception du référentiel de compétences « relations collaboratives »

Appel à consultation

29 janvier 2019

Table des matières

1. Préambule	3
1.1. Thésame	3
1.2. Peak	4
1.3. Le cycle PEAK 3.0 (2017 – 2020)	4
1.4. L'action 3 du programme PEAK 3.0 / L'action 2.3 du programme ACE de la PFA	5
2. Objet de la consultation	6
3. Missions et modalités attendues, planning	7
4. Rendu de la prestation	8
5. Modalités de réponse à la consultation	8
6. Modalités d'exécution de la prestation	8
7. Propriété – Confidentialité – Communication – données personnelles	8
7.1. Propriété intellectuelle	8
7.2. Confidentialité et communication	8
7.3. Données personnelles	9
8. Sous-traitance	9
9. Consultation	9
9.1. Remise des offres	9
9.2. Qualités requises du Prestataire (liste non exhaustive)	10
9.3. Publicité	10
8. Contractualisation	10
9. Pièces constitutives de la réponse à la consultation	10
Annexe 1 : le programme ACE	11
Le contexte ACE national	11
La composante régionale du programme ACE	12

1. Préambule

1.1. Thésame

Thésame est une association loi 1901 initiée en 1985. C'est le Centre de Ressources et d'Expertise en Technologie (numérique, robotique, mécatronique) et Innovation (produit-service, process, organisation) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Grâce à un financement public/privé, Thésame agit pour le développement économique des entreprises de toutes tailles : startup, PME, ETI et grands groupes.

Convaincu que le futur de l'entreprise se gagne par l'efficacité, l'innovation et l'ouverture au monde, Thésame allie une offre de service opérationnelle (offre « BOOSTER ») pour répondre dès aujourd'hui aux besoins d'amélioration de performance de l'entreprise à une offre novatrice (INNO LAB) proposée dans le cadre de trois « Labs ».

Dans le cadre de son offre BOOSTER, Thésame informe et met en relation, conseille et accompagne les entreprises et les professionnels dans la gestion de leurs projets, de l'idée à la réalisation finale, tout en préparant les mutations futures à travers les offres suivantes :

- Accompagnement (conseil et formation ; performance ; transformation organisationnelle ; financement et subventions etc.) ;
- Recherche et Développement de nouvelles méthodes et pratiques (Programmes de recherche avec des laboratoires et expérimentation via l'accompagnement d'entreprises pionnières) ;
- Organisation d'événements et animation de clubs (regroupant des acteurs d'un même corps de métier pour échanger, réseauter et benchmarker à propos de leurs pratiques respectives).

Chaque année, ce sont 250 entreprises qui sont associées aux formations-actions de Thésame, 4 000 participants à ses événements, 10 programmes de R&D et des startups régulièrement primées à l'international.

Pour plus d'informations : [Consulter notre site www.thesame-innovation.com](http://www.thesame-innovation.com) & [visionnez notre vidéo de présentation](#).

Concernant la démarche « Labs », leur vocation est d'anticiper et accompagner deux mutations majeures, les transformations digitale et organisationnelle, par le prototypage, l'expérimentation et la mise en œuvre de nouvelles pratiques. PEAK est des 3 labs de Thésame.



1.2. Peak

PEAK est le premier réseau français Recherche-Formation-Entreprises au service de l'élaboration et de la promotion de la collaboration client-fournisseur pour l'innovation. Le Lab PEAK de Thésame a pour ambition de concevoir, expérimenter et promouvoir une offre de service innovante à l'attention d'entreprises et de filières pionnières, souhaitant développer des pratiques performantes d'innovation collaborative et de création de valeur responsable avec leurs fournisseurs PME sur les territoires.

Cette offre répond au besoin de transformation organisationnelle et de développement des compétences en innovation collaborative, notamment par l'évolution de la fonction Achats.

Dispositif original et unique en France, PEAK regroupe des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles ainsi que des chercheurs, des écoles de formation aux Achats et des cabinets de conseil en pointe sur les relations client-fournisseurs et les nouvelles évolutions de la fonction achats. Le Lab PEAK s'appuie également sur l'ancrage territorial de Thésame et sa proximité avec les PME et aspire à faire d'Auvergne-Rhône-Alpes, première Région de sous-traitance française, un « territoire précurseur » de la collaboration et de l'excellence des relations client-fournisseur comme cadre propice à la co-crédation de valeur et à la co-innovation.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes (financement européen FEDER), la Filière Automobile & Mobilités française (Projet « Attractivité, -Compétences et Emplois » de la PFA soutenu par le Programme d'Investissement d'Avenir de la Caisse des Dépôts), le secteur de la mécanique-métallurgie (Fonds F2I de l'UIMM) sont actuellement le cadre privilégié mais non exclusif d'expérimentation de ces nouvelles pratiques (programme PEAK 3.0).

Côté entreprises, ARAYmond, Bouygues Construction, Continental France, EDF, General Electric, Hospices Civils de Lyon, Merieux NutriSciences, NTN SNR, Somfy, Volvo Group font partie des pionniers qui soutiennent les projets du Lab PEAK et participent aux expérimentations du programme PEAK 3.0 et/ou au Club des Dirigeants Achats.

Enfin, PEAK développe des collaborations scientifiques avec le laboratoire CRCGM de l'Université de Clermont Auvergne, CIME Innovation, l'EIPM, l'ESSEC, l'EM Lyon, le laboratoire ERPI de l'Université de Lorraine, le laboratoire IREG de l'Université de Savoie, le laboratoire GSCOP de Grenoble INP et le laboratoire Meta-RIST-Lab. Il développe aussi des partenariats avec les cabinets de conseil A Sens Ouvert, By.O, Correl, Elya, Pro'Act et le Conseil National des Achats (CNA).

Pour plus d'informations : voir www.peak-purchasing.com

1.3. Le cycle PEAK 3.0 (2017 – 2020)

Au sein du Lab PEAK, un programme d'action est déployé sur 2017-2020. Appelé PEAK 3.0, il capitalise et consolide les travaux conduits précédemment par le programme PEAK dans sa phase 2.0 (2012 – 2015). PEAK souhaite entrer dans une nouvelle étape dite 3.0 orientée vers l'identification des compétences pour la création de valeur par l'innovation, ouvert aux enjeux spécifiques de la filière automobile française, tout en conservant son caractère multi sectoriel.



L'ambition est de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la filière automobile, des « territoires » précurseurs pour l'excellence des relations clients / fournisseurs (territoire d'expérimentation, image positive...) basés sur de nouvelles relations plus apaisées entre client et fournisseur comme cadre propice à la co-innovation et à la pérennité des clients et des PME fournisseurs.

L'objectif du programme PEAK 3.0 est d'acquérir des connaissances sur la consolidation des liens d'affaires dans les relations entre client et fournisseur dans le cadre d'activités industrielles et de services associés, afin de donner des clés pour faire évoluer des programmes pédagogiques (formations initiales et continues), notamment ceux de la fonction Achats des clients, comme levier pour modifier de façon durable les pratiques contreproductives issues de relations dures entre client et fournisseur.

Ce programme s'articule autour des 4 axes techniques suivants :

1. L'Anticipation des besoins de compétences nouvelles. Elle visera à caractériser les besoins de compétences à anticiper pour accompagner la mutation de la fonction Achats vers plus de collaboration pour innover avec les fournisseurs (Observatoire du Collaboratif).
2. La Modélisation, l'acquisition de connaissances et la caractérisation de nouvelles compétences à acquérir par les acteurs en charge de la relation, notamment les Achats, pour devenir plus collaboratifs (Volet scientifique) : déploiement de 5 projets de recherche mobilisant des écoles et des laboratoires de recherche. Chaque projet cible chacun un défi particulier de la collaboration entre client et fournisseur et qui sont autant de blocages à l'intégration des fournisseurs innovants.
3. La conception d'un référentiel de compétences du collaboratif (appelé « Académie du Collaboratif ») et des expérimentations pilotes.
4. La Préparation du déploiement ultérieur : promotion de la démarche Académie du Collaboratif© auprès d'entreprises cibles afin d'accompagner l'émergence de la demande.

1.4. L'action 3 du programme PEAK 3.0 / L'action 2.3 du programme ACE de la PFA

L'axe 3 du programme PEAK 3.0, concerne la conception et l'expérimentation d'un référentiel de compétences « relations collaboratives » appelé « Académie du Collaboratif ». Ce projet mené sous la responsabilité de Thésame correspond aussi à l'action 2.3 du programme ACE coordonné au niveau national par la PFA (voir annexe 1). A ce titre, cette action reçoit le soutien de la Caisse des Dépôts dans le cadre du projet PIA ACE de la PFA (ACE : Attractivité Compétences & Emplois), de Thésame et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (financement FEDER).

Cette action fait l'objet d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et à Maîtrise d'Œuvre auprès de Thésame pour la conception du référentiel de compétences et de formation « relations collaboratives ». Suite à consultation publique en janvier 2018, le consortium Pro'Act (Magali Batoux) – CIME Innovation (Martine Le Boulaire, Anne Bastien) a été retenu par Thésame pour contribuer à cette action. Son programme d'action initialement défini est le suivant :

- Activité 1 (2018, début 2019) : **cadre stratégique**. Cette étape permet d'établir le périmètre du référentiel, de disposer d'une cartographie des formations existantes, d'une analyse prospective des besoins du terrain, d'un modèle du référentiel des compétences (dans leur version 0) et les partis pris associés
- Activité 2 (1^{er} semestre 2019) : **élaborer le référentiel de compétences Académie du Collaboratif ©**. Cette étape permet de finaliser l'approche pédagogique associée au référentiel Peak dans sa version 0 (guide d'utilisation du référentiel dans sa version 0)
- Activité 3 (2nd semestre 2019) : **concevoir les modules du référentiel défini**. Cette activité vise identifier des modalités pédagogiques nouvelles ; Recueillir les limites ; Identifier les méthodologies de formation à préconiser en fonction des aptitudes, qualités de l'individu, de l'organisation (savoir, savoir-faire, savoir-être), Définir tous les objectifs pédagogiques associés à chaque module / à chaque brique du référentiel Peak
- Activité 4 (2020) : **transférer et expérimenter ce référentiel de formation** (et les modules associés constituant cette Académie du Collaboratif ©). Cette action permet de disposer d'un feedback suite à l'expérimentation et les évolutions à prévoir dans le Référentiel.
- Activité 5 (2020) : **améliorer le référentiel Académie du Collaboratif ©**. A l'issue de cette activité, le programme disposera du Référentiel de compétences Académie du Collaboratif © dans sa version 1

En complément de cette mission d'assistance à Thésame, un premier cercle d'experts a été constitué. Ce cercle est composé des 4 experts suivants :

- Philippe Portier, Chercheur au Meta-Rist-Lab
- Gilles Neubert, Chercheur à l'emlyon business School
- Vincent Boly, Chercheur à l'ERPI Université de Lorraine
- Nathalie Merminod, Chercheuse au laboratoire Cret-Log de l'Université Aix-Marseille

Ces experts d'apportent ponctuellement un regard critique aux travaux conduits, ils sont porteurs d'un des projets de recherche de Peak 3.0 et/ou font fait partie des personnes interviewées au cours de l'Activité 1.

2. Objet de la consultation

La conception du référentiel de compétences « relations collaboratives » est une démarche complexe et inédite qui souhaite prendre en compte différents aspects : RH, innovation, stratégie, Achats, supply, marketing, organisation ..., et intégrer les leviers et difficultés rencontrées par les entreprises dans la conduite des relations verticales entre clients et fournisseurs dans un contexte d'innovation.

Afin de limiter les risques liés à la conception de ce référentiel, Thésame souhaite disposer dans le cadre de cette consultation d'avis d'experts indépendants et reconnus en complément des moyens humains déjà mobilisés sur l'Action 3 du programme PEAK 3.0 et notamment des experts du cercle 1 (voir ci-dessus). Il ne s'agit pas de mener des études mais de mobiliser le capital d'expertise des acteurs qui seront retenus par cette consultation.



3. Missions et modalités attendues, planning

Les missions attendues, les modalités et le planning associés sont les suivants :

- **D'ici à fin mars 2019 :**
 - Quoi : émettre des préconisations pour enrichir les choix d'orientations pris dans l'élaboration du référentiel. Ces avis permettront à Thesame et ProAct-CIME d'enrichir leurs points de vue afin d'appréhender/confirmer de la façon la plus complète et la moins partisane les principales dimensions à prendre en compte par le référentiel du collaboratif.
 - Comment : produire des avis d'expert justifiés scientifiquement, issus d'entretiens avec l'équipe et de l'analyse des rapports à date fournis par Thesame (blocs 1 & 2 du projet de référentiel). Prévoir 1 à 2 séances de travail avec l'équipe de gouvernance du projet et un travail amont de préparation.
- **D'ici à fin mai 2019 :**
 - Quoi : proposer des activités prospectives HA & Innovation dans le cadre du bloc 3 du référentiel, justifiées scientifiquement sur la base d'un point de vue fondé et cohérent par une des propositions de modèles.
 - Comment : prévoir une préparation amont et 1 séance de travail pour commenter les propositions à la gouvernance du projet
- **Courant 2nd semestre 2019** (planning à préciser en fonction de l'avancement de la conception du référentiel) :
 - Quoi :
 - Contribuer au recueil d'avis d'entreprises ciblées sur les travaux de conception du référentiel et à sa promotion en vue de la préparation du REX de 2020 ;
 - Donner un avis d'expert et des préconisations sur les modalités de conduite du REX du projet de référentiel
 - Comment :
 - Relayer des enquêtes éventuelles du projet vers son réseau, relayer des invitations à un WS (consultation élargie d'entreprises sur la démarche du référentiel)
 - Participer à un WS d'experts pour émettre un avis sur la stratégie de REX
- **Juin 2020** (date à préciser) :
 - Quoi : émettre un avis et des préconisations sur les résultats intermédiaires du REX
 - Comment : participer à un WS d'experts
- **Fin 2020** (date à préciser) :
 - Quoi : émettre un avis sur les résultats finaux du REX
 - Comment : participer à un WS d'experts

4. Rendu de la prestation

Chaque avis sera formalisé et donnera lieu à une note (ppt, pdf ...) d'expertise à l'équipe de gouvernance de Peak.

5. Modalités de réponse à la consultation

Nous avons la volonté de faire appel à 1 ou 2 acteurs afin de bénéficier de diverses expertises, conseils, et points de vue. Une réponse coordonnée entre 2 acteurs est possible. Ces différents acteurs devront pouvoir travailler et collaborer non seulement avec PEAK et Thésame mais aussi avec les prestataires retenus sur la conception du référentiel (ie ProAct et CIME).

6. Modalités d'exécution de la prestation

Pendant toute la durée de sa mission, les experts seront en relation avec Jean Breton, Directeur du Programme Peak et Magali Batoux Chef de projet de la conception du référentiel, sur la base d'échanges réguliers pour les aspects stratégiques et opérationnels.

Les avis d'expert seront réalisés à partir du siège des experts mais devront faire l'objet de points d'échanges réguliers avec Thésame qu'il conviendra de préciser dans les modalités (tel, skype ...).

Lors de ses échanges externes éventuellement nécessaires à l'exécution de sa mission, l'expert pourra communiquer en son nom mais fera explicitement référence à son statut d'expert auprès de Peak et communiquera dans le respect des règles de communication imposées par les financeurs de Thésame.

7. Propriété – Confidentialité – Communication – données personnelles

7.1. Propriété intellectuelle

L'expert cèdera à réception de chaque note d'expertise par Thésame, à titre exclusif, sans exception ni réserve, à Thésame l'ensemble des droits de reproduction, de représentation, de traduction, d'adaptation, de commercialisation et d'usage afférents aux créations qui seraient réalisées à l'occasion de l'exécution de cette prestation.

7.2. Confidentialité et communication

Thésame s'engagera pour toutes ses communications externes à citer l'expert (nom, fonction, titres, organisation de rattachement) comme partie prenante de l'équipe scientifique associée à la conception du référentiel du collaboratif Peak.

L'expert s'interdira de divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, tout ou partie des informations techniques, commerciales financières se rapportant aux Prestations et/ou à l'activité de Thésame qui lui auront été communiquées

par Thésame, ou dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution de cette prestation et s'engage à ne pas les utiliser à des fins autres que la bonne exécution du présent contrat.

Sera considérée comme confidentielle toute information obtenue auprès et/ou à propos de Thésame et ne se trouvant pas dans le domaine public.

L'expert prendra toutes les précautions nécessaires pour prévenir la divulgation de telles informations par des stagiaires, thésard, et autres collègues de son réseau, notamment en mettant à leur charge la même obligation de confidentialité.

L'expert s'engagera également à une réserve et à une discrétion sur les informations échangées avec les parties prenantes du projet (autres experts, entreprises, partenaires consultants ...) et ses financeurs et à n'utiliser lesdites informations que pour l'exécution de sa mission.

L'expert sera autorisé à communiquer sur son statut d'expert scientifique auprès de Peak vers son organisation (à des fins de rapports scientifiques) dans le respect de la Charte de communication qui lui sera imposé par Thésame dans le cadre de ses propres contraintes issues de ses financeurs.

Si l'expert envisageait de communiquer à des fins de recherche et de publication scientifique en lien avec les travaux de conception et de REX du référentiel du collaboratif, il conviendra d'en aviser au préalable le Chef de Projet de Peak et d'en convenir avec lui les modalités.

7.3. Données personnelles

L'expert accepte que des clichés photographiques et/ou vidéos le représentant soient utilisés dans le cadre de sa mission notamment pour la communication de Peak, par exemple le site internet <https://www.peak-purchasing.com>.

Thésame s'engage de son côté à ne pas utiliser les données personnelles de l'expert en dehors de ce cadre.

8. Sous-traitance

L'expert ne pourra sous-traiter, totalement ou en partie, l'exécution des prestations sans l'accord préalable et écrit de Thésame.

9. Consultation

9.1. Remise des offres

Les offres sont à adresser par messagerie électronique ou en main propre avant **le 11 février 2019** à Jean Breton, Directeur du Programme Peak, tel : 04 56 41 24 33, E-mail : jb@thesame-innovation.com.

9.2. Qualités requises du Prestataire (liste non exhaustive)

- Connaissance approfondie du programme Peak et de ses enjeux, capacité à percevoir les besoins des parties prenantes du projet ;
- Forte expertise dans le management des Achats, innovation, conception de produits nouveaux avec des fournisseurs, collaboration client-fournisseur, recherche et enseignement dans ces domaines, forte connaissance des enjeux des entreprises dans le domaine, intégration dans des réseaux d'experts internationaux dans ces domaines ;
- Expertise scientifique reconnue par ses pairs dans les domaines cités ci-dessus ;
- Capacité à intégrer les enjeux de relations collaboratives client-fournisseur dans une perspective d'entreprise du futur, notamment en regard des enjeux de la filière automobile française ;
- Aptitude à échanger avec des experts et des parties prenantes variées.

9.3. Publicité

La recherche d'experts fait l'objet d'une communication publique sur le site internet de Thésame.

8. Contractualisation

La présente consultation n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec le (les) candidats, sous réserve de sa sélection par Thésame. Un contrat précisant les modalités d'intervention sera signé entre l'expert et Thésame.

Durée de la prestation : 22,5 mois, du 15 février 2019 au 31 décembre 2020.

9. Pièces constitutives de la réponse à la consultation

- Principales activités de recherche et de formation, publications et travaux de recherche, responsabilités, participation à des réseaux de recherche internationaux, comités scientifiques, avis de pairs, travaux menés avec des entreprises et organismes, en lien avec l'objet de cette consultation ;
- Tous éléments jugés pertinents par le candidat lui permettant d'argumenter la pertinence de sa candidature en relation avec cette consultation, notamment ses motivations, sa connaissance des grandes entreprises dans le domaine de l'innovation, des achats, et des relations client-fournisseurs, notamment dans le secteur automobile ;
- Estimation budgétaire de la prestation d'expertise.



Annexe 1 : le programme ACE

Le contexte ACE national

Le projet ACE répond à plusieurs enjeux de la filière automobile qui nécessitent de concevoir de façon différente les questions de compétences et d'emplois :

- Une crise économique qui impacte fortement l'écosystème de l'automobile ;
- Des enjeux industriels majeurs et la nécessité de réponses adaptées dans le cadre du concept d'Usine du Futur ;
- Des innovations technologiques qui nécessitent l'apprentissage de nouvelles compétences, par les salariés et les étudiants, et de nouvelles façons de travailler de manière collaborative ;
- Des approches en termes de solutions de formation professionnelle et d'emplois qui ne sont pas, face à ces enjeux, assez partenariales et mutualisées et qui n'expriment pas suffisamment la vision des besoins du terrain et leur mise en perspective sur la durée.

Aussi, les principaux acteurs de la filière (industriels, organisations collectives, acteurs publics et privés du monde de l'éducation et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi) se sont associées dans le cadre de ce programme pour faire émerger, dans un premier temps, des plateformes communes de dialogue, d'arbitrage et de mise en œuvre des solutions pédagogiques dans les cinq grandes régions automobiles françaises, favorisant par cette démarche l'émergence de « Campus Filière Automobile et Mobilités » labellisés (dont un Campus en Région Auvergne Rhône Alpes). Cette structuration renforcée aux niveaux national et régional permettra de développer de façon synergétique de nouvelles offres de dispositifs pédagogiques sur 3 leviers de performance structurants en intra et inter filière que sont l'excellence opérationnelle, **la relation clients/fournisseurs** et le développement du numérique en associant les commanditaires, les structures en charge de leur ingénierie et les entreprises bénéficiaires ainsi que de nouvelles approches des ressources humaines. Les résultats attendus du projet sont un accompagnement amélioré de tous les acteurs ainsi que des individus concernés par un emploi dans la filière, ou dans les filières partenaires, pour faire face aux mutations économiques touchant le secteur de l'automobile. Les questions de la qualification et de l'évolution des parcours professionnels seront au cœur des travaux. Elles concerneront différents types de publics : **jeunes** en alternance dans des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation ou dans des cycles de formation initiale plus académiques, **salariés** en place, **demandeurs d'emplois ou personnes en phase de transition professionnelle**, **séniors** pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de transmettre les leurs. Une sécurisation et un accroissement des mobilités individuelles seront recherchés. La formation professionnelle, au cœur de ce projet, étant vue comme une action stratégique et innovante comme l'a indiqué récemment par exemple le rapport de la section thématique « emplois et compétences » du CNI. L'optique du projet est de **décloisonner tous les acteurs concernés**. Il ne vise donc pas qu'à créer de nouveaux dispositifs innovants de



formation mais aussi à optimiser les dispositifs existants, parfois méconnus, d'accès compliqué ou alors pas parfaitement adaptés aux besoins par manque de dialogue et d'échange. Cela permettra de renforcer la visibilité des entreprises de la filière et notamment des ETI et des PME/TPE sur le gisement de compétences en adéquation avec leurs besoins et de disposer d'une offre de services cohérente, pertinente et adaptée aux nécessités propres aux différents bassins d'emplois. La notion de veille stratégique sur les enjeux en termes de compétences sera également valorisée dans un environnement national et international en mutation. A terme, il est attendu une attractivité renforcée des métiers et de l'évolution professionnelle dans la filière automobile française et dans les filières associées, en ayant favorisé, à l'échelle régionale, le rapprochement du monde industriel, du monde de l'éducation et des parties prenantes des dispositifs de formation et d'emploi.

Au final, c'est bien l'amélioration significative de la performance globale de la filière, mesurée avec les outils en vigueur à la PFA (Plateforme de la Filière Automobile), qui est visée, avec l'affirmation de la prise de responsabilité de toutes les parties prenantes et notamment de la tête de filière.

La composante régionale du programme ACE

Il est noté le poids important dans l'industrie automobile et pneumatique de la région Auvergne – Rhône-Alpes avec 97 000 emplois soit 17% du poids national, 14 milliards d'euros de CA, 750 entreprises dans 4 secteurs clés : Carrosserie, Énergie et Motorisation, Électronique, Pneumatique) et de bassins locaux particulièrement représentatifs, la présence d'entreprises phares telles que Michelin, PSA, Renault Trucks, Irisbus Iveco, Jtekt, Plastic Omnium, Electricfil, Arvin Meritor, Valeo, Mécaplast. La filière automobile Auvergne – Rhône-Alpes doit de plus faire face à des enjeux majeurs de vieillissement de la population, d'innovation, de développement, d'intégration de nouveaux procédés, de développement à l'international, en s'appuyant sur des entreprises disposant des bonnes compétences, au bon poste, au bon moment. Aussi, il a apparus important aux partenaires du projet ACE de focaliser de façon forte sur ce territoire régional afin de mener une action spécifique de renforcement de la filière en agissant sur 4 leviers de manière simultanée : • L'orientation stratégique de la filière à 20 ans, • La formation, • Les niveaux de compétences, • La compétitivité.

Le pilotage de l'action 2.3 d'ACE (qui correspond à l'axe 3 de Peak 3.0) sous la responsabilité de Thésame à partir de la Région Auvergne Rhône Alpes est un marqueur fort du programme.